

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1754)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 683

présenté par
M. Philippe Vigier et M. Richard

ARTICLE 2

À l'alinéa 33, substituer au mot :

« six »

le mot :

« trois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à améliorer la fréquence des entretiens professionnels permettant de dresser des bilans de dresser un bilan du parcours professionnel et de l'accès à la formation des salariés.